



Maintient de salaire en cas d inaptitude définitive suite à un accident du travail

Par **Hix12**, le **24/09/2019** à **23:59**

Bonjour on viens de me mettre en invalidité temporaire suite à une aggravation due à un accident de travail de 2013, après avoir repris mon emplois en 2015 une rechute est survenue en 2018 avec deux mois d arrêt , j ai donc repris mon travail juste après mais depuis juin rechute aggravation il faut à nouveau opérer

Par **Prana67**, le **25/09/2019** à **08:49**

Bonjour,

Pouvez vous préciser quelle est votre question juridique ?

Dans le titre vous parlez d'inaptitude et dans le texte d'invalidité, ce n'est pas la même chose.

Par **P.M.**, le **25/09/2019** à **10:02**

Bonjour,

En tout cas une invalidité est toujours temporaire...

Si vous êtes toujours en arrêt, une inaptitude ne peut pas être décidée...

Par **Hix12**, le **25/09/2019** à **22:31**

Bonjour merci déjà de m avoir répondu c est sympat, dans la situation ou je me trouve je suis vraiment dans le flou, j avoue que chui un peu perdu et je ne sais pas comment faire s il vous plait aidez moi. Ma question juridique est: est il vrai que dans le cadre d un AT (je suis titulaire dans la fonction hospitalière) un agent comme moi peut si l aggravation s atténué malgré les prise en charges douleurs par injection de type mésothérapie afin d éviter deux opérations qui le sont proposée , est il vrai que je ne reprenne pas mon emploi et bénéficiez d un salaire à plein traitement car voyez vous le but de mon emp'oyeur Sera d une part me

propose un poste aménagé qui me conduira au placard et au final a un licenciement alors afin d'éviter ce cas de figure je veux vraiment être sûr que je ne risque rien si jamais je ne reprendrai pas j'ai peur pour mon devenir et j'essaie de trouver des solutions afin que je sois le moins laide possible. Par ailleurs j'ajouterai qu'en 2013 j'ai subi deux interventions une en septembre 2013 et l'autre mars 2014 deux chirurgies lourdes ça m'a coûté 22 mois d'arrêt, j'ai tout de même repris mon travail mais mon employeur m'a quand même laissé sur le même poste aucune proposition ne m'a été faite et donc à ce jour j'en paie les conséquences, j'ai très peur pour mon avenir aidez moi si il vous plaît qu'est-ce que je peux faire et surtout comment je doit procéder merci à vous cordialement

Par **P.M.**, le **25/09/2019 à 22:39**

Bonjour,

Vous êtes donc sous statut de droit public, ce qu'il faudrait toujours préciser dès le début, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...

Par **Hix12**, le **25/09/2019 à 22:55**

Bonjour merci déjà de m'avoir répondu c'est sympat, dans la situation où je me trouve je suis vraiment dans le flou, j'avoue que chui un peu perdu et je ne sais pas comment faire si il vous plaît aidez moi. Ma question juridique est: est-il vrai que dans le cadre d'un AT (je suis titulaire dans la fonction hospitalière) un agent comme moi peut si l'aggravation s'atténue malgré les prises en charges douleurs par injection de type mésothérapie afin d'éviter deux opérations qui lui sont proposées, est-il vrai que je ne reprenne pas mon emploi et bénéficie d'un salaire à plein traitement car voyez vous le but de mon employeur sera d'une part me proposer un poste aménagé qui me conduira au placard et au final à un licenciement alors afin d'éviter ce cas de figure je veux vraiment être sûr que je ne risque rien si jamais je ne reprendrai pas j'ai peur pour mon devenir et j'essaie de trouver des solutions afin que je sois le moins laide possible. Par ailleurs j'ajouterai qu'en 2013 j'ai subi deux interventions une en septembre 2013 et l'autre mars 2014 deux chirurgies lourdes ça m'a coûté 22 mois d'arrêt, j'ai tout de même repris mon travail mais mon employeur m'a quand même laissé sur le même poste aucune proposition ne m'a été faite et donc à ce jour j'en paie les conséquences, j'ai très peur pour mon avenir aidez moi si il vous plaît qu'est-ce que je peux faire et surtout comment je doit procéder merci à vous cordialement

Par **Hix12**, le **25/09/2019 à 23:02**

Oui bien sûr j'ai oublié autant pour moi, ben écoutez je suis déjà passé par les syndicats on m'a bien renseigné aussi mais si je viens vers vous c'est que j'ai l'impression qu'il me ferme la porte alors je suis dans l'expectative je ne sais plus comment faire j'ai l'impression qu'il n'y a personne pour m'aider et c'est horrible comme ressenti vraiment j'ai besoin de bon conseil d'être rassuré et surtout m'accompagner je ressens une pression et j'ai très peur pour

mon avenir s il vous plait aidez moi

Par **Hix12**, le **25/09/2019** à **23:05**

J ai vraiment l impression qu il m ont laisser tombé et les représentants du personnel j en ai jamais entendu parlé à mon travail

Par **P.M.**, le **26/09/2019** à **09:03**

Bonjour,

Il me paraît difficile de vous aider plus que les organisations syndicales spécialistes à moins que vous puissiez avoir dans votre Administration une structure sociale...